

Vos questions pour le Conseil Municipal du Mercredi 2 Mars 2022

Sécurité

Réponses apportées par Mr LIEVAL

1. L'accès de la mairie aux personnes à mobilité réduite est fermé pour raison de sécurité. Mais comment pouvez-vous garantir autrement l'accès à tous de ce bâtiment public ?

Vous m'interpellez au niveau de l'accès à la mairie aux personnes à mobilité réduite qui est fermé pour des raisons de sécurité. Vous demandez comment on peut garantir autrement l'accès à tous à ce bâtiment public. Alors il n'y a pas d'accès à ce bâtiment public pour l'instant mais ça c'est en raison d'une chute éventuelle de planche de rive. Mais néanmoins, si une personne à mobilité réduite veut venir à la mairie, il faut faire une demande au préalable et on s'arrangera pour qu'elle puisse se rendre à la mairie.

Néanmoins sachez que dernièrement nous avons eu un rendez-vous avec la société qui doit réparer la toiture, ces travaux devraient commencer début Avril, il y aura un arrêt puis ce sera repris au moment de la fermeture des écoles pour pouvoir placer l'échafaudage dans la cour de l'école Blum.

CQFD : L'accès à tous est donc loin d'être garanti !

2. Suite aux intempéries récentes, la commune envisage-t-elle de faire la demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour aider les habitants à l'indemnisation ?

Vous nous interpellez ensuite pour les intempéries récentes, j'imagine suite à la tempête Eunice, à ce jour Madame le Maire et moi-même ne disposons pas de certitude sur le sujet et si on se rapproche de la presse c'est loin d'être évident que cela soit reconnu en catastrophe naturelle. Néanmoins la commune transmettra les quelques dossiers de l'ordre de 3 ou 4 reçus par les administrés.

CQFD : Certaines communes de la CAHC ont fait la démarche pourtant... Mais là on ne les prend pas en exemple.

3. Suite aux deux tempêtes subies dernièrement, les habitants de la pénétrante ont pris conscience de l'importance d'une protection au vent pour leur habitation fortement exposée. Envisagez-vous d'apporter des protections par exemple avec la mise en place d'arbres le long de la route pour réduire les effets du vent sur les habitations ?

Vous nous interpellez sur la mise en place d'arbres le long de la pénétrante (la route départemental 160) afin de réduire les effets du vent sur les habitations. Sachez que la municipalité n'a pas été saisie d'une telle demande, personnellement je n'ai pas eu et

Madame le Maire non plus. Il est certain que ce vendredi-là ça a soufflé fort et ça ne sera pas toujours le cas.

4. Pouvez-vous nous informer sur l'avancée des demandes des habitants de la pénétrante concernant la sécurisation de cette route notamment lors des accidents de la route ? – Où en est l'analyse de ce dossier ?

Vous évoquez les administrés qui habitent le long de sur cette route départementale 160 en ce qui concerne la sécurisation de cette route. Cela a déjà été évoqué lors du Conseil Municipal du 29 Septembre et repris dans le cadre des questions en date du 9 décembre. Sachez que l'on a saisi le Conseil du département, ils sont au courant de cette affaire et on attend leur réponse qui tarde à venir.

CQFD : Donc on ne relance pas le Département ?! On préfère attendre et leur rejeter la faute, comme cela rien n'avance

5. Avez-vous un retour de la demande d'aide que vous effectuez auprès de la préfecture concernant la sécurisation de la rue Emile Zola suite à leurs deux visites ?

Concernant la rue Zola, il y a une étude en cours, comme indiqué la municipalité reviendra vers les habitants concernés. On est en cours d'étude pour améliorer la circulation sur cette route sachant que ce n'est pas évident, elle est étroite, il n'y a pas beaucoup de trottoir, enfin l'étude est en cours.

6. Malgré notre interpellation et celle des médecins, le sujet n'avance pas, pouvez-vous nous préciser ce que vous comptez faire pour lutter contre la consommation de drogue en pleine journée face au cabinet médical de notre commune ?

Personnellement la municipalité n'a pas été sollicitée par les médecins notamment sur le sujet. Personnellement je ne vois pas dans la journée de troc à ce niveau-là. Je ne sais pas – Moi je ne pense pas qu'il y ait un trafic de stupéfiants à cet endroit-là. S'il faut il faudra saisir la police, je ne sais pas comment faire, moi j'ai pas vu.

CQFD : Donc, quand la mairie ne voit pas, cela n'existe pas ! Ah oui, c'est vrai, faut appeler le 17... En terme de sécurité, Madame le Maire nous affirme souvent, travailler étroitement avec la cellule de veille, mais il n'y a jamais de retour de ce travail !

7. Pouvez-vous nous faire un point sur la pose effective des caméras de surveillance sur la commune ?

On en a déjà parlé au premier conseil municipal de Juillet 2020. Sachez que ça n'a pas été évident, cela a traîné à cause des accords de la CNIL qui nous a retardé et aussi la COVID qui nous a aussi retardé. Mais c'est en cours – Vous nous posez la question pour les endroits mais je ne pense pas que ce soit ici qu'il faille débattre, on verra ça plutôt en commission plutôt que dans cet endroit où c'est repris en vidéo.

CQFD : Ah oui, la COVID, cela faisait longtemps...

8. Avec les beaux jours les motos sont de retour sur la zone du terril et s'en donnent à cœur joie pour rouler à vive allure au risque de frôler les promeneurs. Vous avez certainement entendu comme nous leur vrombissement venant troubler la quiétude de ce lieu et celle des riverains aux alentours. Hormis le fait de répondre aux administrés de faire le 17, que comptez-vous faire enfin concrètement à votre niveau, pour l'application de votre arrêté municipal d'interdiction de circulation de ces engins motorisés?

Alors ici de nouveau, vous nous interpellez sur la présence des quads et des motos sur le terril, c'est un problème récurrent ça a déjà été à la dernière cellule de veille de février. Dans la mesure où la loi relative à la sécurité pénale et à la sécurité intérieure, il est désormais possible de saisir les véhicules et la peine est doublée en cas de refus d'obtempérer. La sécurité c'est aussi l'affaire de tous et les citoyens ont le pouvoir de téléphoner à la police et composer le 17.

CQFD : mais oui, c'est vrai, faut appeler le 17 ! c'est donc là, la seule solution : Se décharger constamment sur la Police Nationale ! mais celle-ci n'a pas qu'Evin à s'occuper prioritairement !

9. Nous en revenons toujours au problème récurrent de la vitesse excessive des véhicules sur certaines portions de la rue Basly. Y a-t-il des contrôles prévus ?

C'est pas à nous à mettre en place les contrôles, Philippe est bien placé pour savoir comment cela fonctionne, on a adressé des courriers au Commandant Ruquebusch pour qu'ils interviennent mais on ne peut pas forcer à les faire venir. En tout cas pour ma part, moi personnellement j'ai déjà interpellé à plusieurs reprises le commandant pour qu'il nous aide à agir contre cette incivilité routière – c'est difficile mais nous à notre niveau on peut pas faire grand-chose, on ne peut qu'être aidé par la Police.

CQFD : Donc nous sommes d'accord pour dire que des interventions policières sont nécessaires dans notre commune afin de garantir la sécurité de nos concitoyens... la question de la police municipale est peut-être à repenser !!! (cela s'applique également à la question précédente)

10. Plusieurs problèmes de signalisation routière se posent. Dans la cité Cornuault, notamment au niveau de la rue Bizet et de la rue Ravel, la signalisation est défaillante : absence de panneaux « cédez le passage », marquage au sol illisible. Dans la cité des Victoires, le terre-plein central est-il considéré comme un rond-point ou non ?

Que comptez-vous faire pour assurer la protection des automobilistes qui sortent de la cité des victoires, face au Cyrano et dont la visibilité est gênée par les véhicules stationnés sur le trottoir ?

Vous n'êtes pas sans savoir que le stationnement de la rue Basly doit se faire à cheval sur le trottoir, bien souvent les véhicules ne sont pas à cheval donc effectivement cela gêne la visibilité

Concernant la cité des victoires, il a été mis une signalétique et il a été considéré que cette emplacement était un rond-point. Vous pouvez vérifier que la signalétique a été apposée. La

commune déplore malheureusement le vol des panneaux signalétiques, il reste les poteaux après enquête on s'aperçoit qu'on les vole et puis qu'on les revend et le pire c'est qu'on ne le voit pas tout de suite.

CQFD : Reconnaître que certains stationnements de véhicules peuvent créer un danger est une chose mais comme il n'y a aucun contrôle ni verbalisation en terme de sécurité routière, donc ça continue ainsi et surtout on n'avance pas

Donc, on constate aussi des vols dans notre commune mais cela s'arrête au simple constat... pas de dépôt de plainte, pas de mesures de prévention... on constate, on s'en plaint mais on ne fait rien... C'est vrai qu'on a tellement de budget pour remplacer tous ces vols qu'on peut laisser faire...

11. Où en êtes-vous de la réfection de l'éclairage public (début rue de Tournai, direction Leforest...)

Vous savez que c'est en cours d'ailleurs c'est indiqué sur le bulletin communal. Mais comme certaines communes du Pas de Calais nous sommes en attente de la validation du dossier par FDE qui débloque les financements donc on attend mais tout est prêt et on espère que ce sera au plus vite sachant que l'on a informé la population du démarrage des travaux.

Education

Réponses apportées par Mme LEFEBVRE et Mr IDRI (pour la n°2)

1. Est-il possible de prévoir un temps d'aide aux devoirs pour les enfants qui vont à la garderie ?

Concernant la mise en place d'aide aux devoirs la scolarité, une étude est en cours à partir du collège dans la mesure où pour le primaire les devoirs sont facultatifs et restreints.

CQFD : Les parents qui récupèrent tardivement leurs enfants à la garderie seront ravis d'apprendre que les devoirs sont facultatifs... tout comme l'enseignant qui a donné les devoirs ! Il faut tout de même préciser que ceux sont les devoirs écrits qui sont facultatifs, même si on en trouve dans les agendas de nos enfants Mais en ce qui concerne les devoirs oraux qui sont présents, les enfants les feront tardivement le soir ... Merci

Cela ne peut qu'accentuer les différences entre élèves (entre ceux qui auront la possibilité de faire leurs devoirs, et ceux qui ne le peuvent pas ou qui le font tardivement au détriment de leur repos)

De plus concernant les collégiens, un système est déjà mis en place avec les enseignants, renseignez-vous durant votre étude

2. Où en est le recrutement du responsable pour la maison pour tous ? Pourquoi celle-ci n'est pas ouverte tous les jours en après-midi durant les vacances scolaires ?

Concernant le recrutement d'un responsable à la maison pour tous, ce n'est pas envisagé en tant que tel. Pour les horaires d'ouverture, ils ont été adaptés, comme indiqué dans le cadre de l'intergénérationnel, des associations occupent également les locaux.

CQFD : Donc on laisse l'accès à la Maison Pour Tous aux jeunes sans responsable ! On n'a pas compris la leçon et on pourra recommencer les travaux

3. Où en est le projet de labellisation de Gino Sanna ?

Comme déjà indiqué le projet de labellisation est actuellement en cours sachant que le dossier majeur reste la mise en place d'une convention territoriale globale au sein de l'agglomération.

CQFD : En cours .. En cours ... Mais où sont les comptes rendu précis des réunions réalisées il y a plus d'un an ?

4. Pourquoi n'y a-t-il pas eu de colonies d'hiver comme auparavant (qui fonctionnaient très bien) alors que de nombreuses communes avoisinantes le proposent ? Des colonies d'été sont-elles prévues ?

Concernant les colonies en raison de la crise sanitaire, leur organisation n'est pas envisagée pour le moment. Il est certain que la validation auprès des prestataires se faisant des mois auparavant il est difficile de se projeter et d'envisager des frais sans certitudes de mener à bien le projet. La municipalité pourrait l'envisager pour 2023.

CQFD : Alors que régulièrement, on nous renvoie aux expériences des communes aux alentours (ex : sur le tarif de la cantine etc...), là, comme par hasard, l'expérience des communes voisines n'est pas à prendre en considération, puisque cela ne les arrange pas !

Communication

Réponses apportées par Mr VASSEUR et Mme le Maire

1. Pouvez-vous nous indiquer pourquoi la place de Mme CHOUALA a t-elle été modifiée dans le listing des conseillers municipaux dans l'Agenda 2022 ?

Vous souhaitez savoir pourquoi la place de Mme CHOUALA a été modifiée dans le listing des conseillers municipaux dans l'agenda 2022. Je vous rassure, aucune raison particulière, juste une erreur nous en sommes désolés ce sera rectifié sur le prochain, s'il y en a un prochain.

CQFD : S'il y en a un prochain Economie en vue

2. Lors du dernier conseil municipal, vous nous avez indiqué que vous preniez souvent en compte nos remarques lors des commissions. Est-il possible de nous identifier les modifications ainsi prises en compte en commission (hormis les modifications de forme) pour le conseil municipal suivant ?

Cette question sera traitée conformément à votre demande pour le prochain conseil.

CQFD : Nous y veillerons !

3. Pourquoi avoir modifié l'article 7 du règlement intérieur lors du dernier Conseil municipal en retirant la mention suivante : « Chaque membre du Conseil Municipal est membre d'au moins une commission. » Alors que le dernier conseiller municipal ayant rejoint l'assemblée a intégré la commission Sport/Santé ?

Cette modification a été validée par la majorité sachant que comme indiqué la commune d'Evin-Malmaison n'est pas isolée et spécifique dans la disposition et prise en compte du règlement.

CQFD : La réponse ne correspond pas du tout à la question, mais bon on a l'habitude !

4. Pourquoi avons-nous voté pour des membres suppléants pour la commission Sport Santé au Conseil du 19 janvier dernier ? Alors que pour les autres commissions, et malgré nos nombreuses demandes (Question ouverte des CM du 03 Janvier et du 17 Mars, CM du 07 Avril 2021 par exemples), vous nous refusiez des suppléants ? Est-il donc maintenant possible de prévoir des suppléants sur les autres commissions ?

Comme indiqué en séance il ne s'agit pas d'indiquer des suppléants, il s'agit simplement d'acter un ordre de priorité en cas d'une éventuelle démission sachant que dans ce cas comme précédemment le vote par délibération municipale est obligatoire. Ainsi votre groupe pourra modifier les personnes qu'ils souhaitent désigner. Conformément au règlement applicable il n'y a pas de suppléant.

CQFD : Alors pourquoi concernant le CCAS, lors de la démission d'une élue de notre groupe, nous n'avons pas eu la possibilité de désigner un nouveau membre issu de notre groupe ?

Propreté et Environnement

Réponses apportées par Mme le Maire en remplacement de Mr FAUQUEMBERGUE

1. Suite aux intempéries, des arbres ont été déracinés notamment près de la salle Dutilleul, avez-vous prévu de les remplacer ? Qu'en est-il du remplacement des arbres déracinés de la friche Renard ? Pour un arbre déraciné, un autre arbre doit pouvoir être planté.

D'une part à notre connaissance, si je ne me trompe pas, on a été mangé ce weekend-là donc, 1 seul arbre a été touché par la tempête derrière la salle Dutilleul.

Sinon vous nous interpellez sur la plantation des arbres, en effet, la volonté de la municipalité est réelle à ce titre j'évoquerai la plantation de ce weekend de plus d'une dizaine d'arbres à la verte plaine dans le cadre de « des arbres, des naissances »

Pour la friche Renard j'évoquerai le sujet avec les responsables.

CQFD : Concernant la plantation des arbres à la Verte Plaine, une concertation préalable avec les riverains et les élus aurait évité toute polémique inutile ! Nous aurions pu prévenir la majorité de la nécessité d'un décaissage important en raison de la zone PIG et d'un choix réfléchi des types d'arbre à planter ! Et ainsi éviter du travail supplémentaire de décaissage en urgence

2. Dans 2 semaines le tribunal administratif de Lille rendra sa décision concernant le recours contre l'Etat relatif à la compensation de l'abattement Métaeurop. Il est indéniable que cette non compensation par l'Etat est un manque à gagner pour le budget de la commune (335905€ pour 2018 et 2019, à fortiori probablement un montant sensiblement équivalent pour 2020 et 2021). En cas de réponse négative de cette instance :
- comptez-vous faire appel de cette décision ?
 - maintiendrez-vous néanmoins cet abattement accordé aux administrés concernés ?

Pour le contentieux PIG METALEUROP évoqué longuement en commission en présence d'un membre de votre groupe, la municipalité exprimera sa position une fois le jugement rendu. Ainsi à la lecture du jugement et avoir pris attache de notre conseil commun aux différentes communes concernées je ne manquerai pas de revenir auprès de la population évinoise.

3. Par arrêté préfectoral du Pas de Calais en date du 28 mai 2019, le chevalement de la fosse n°8 , édifice classé aux monuments historiques et au patrimoine mondial de l'Unesco , (présenté par ailleurs dans l'agenda de la commune) bénéficie d'un périmètre de protection , conformément aux dispositions de la Loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 - Article L 621-31 :

Cette protection implique que tous travaux en abords des monuments historiques dans un périmètre de 500 mètres nécessitent par conséquent le dépôt d'une autorisation préalable ; Il s'avère que la société STB continue son extension et n'est plus très loin du chevalement (quelques dizaines de mètres).

Etes-vous en mesure de nous dire si la société a obtenu l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France pour continuer son activité dans le périmètre défini de 500 mètres ?

En outre, le périmètre de protection recommandait en 2018 d'élaborer un plan d'aménagement aux abords du chevalement. Malheureusement encore aujourd'hui cette zone est en situation de détresse et de désolation. Avez-vous conscience que cet état de faits est incompatible avec un classement au patrimoine mondial de l'Unesco et si tel est le cas qu'envisagez-vous pour y remédier ?

Coïncidence, ou pas ça je sais pas, sachez qu'il s'est tenue en mairie la semaine dernière une réunion sur le sujet que j'attendais depuis plusieurs mois – je reste donc dans l'attente de leur réponse et je ne manquerai pas de revenir vers vous par la suite.

Pour la situation de STB, en effet je me suis entretenue avec le dirigeant de la société et j'en ai parallèlement interpellé les services de l'état qui m'ont indiqué, je cite : « qu'il n'est pas interdit de déboiser dans un périmètre de 500 m autour du chevalement. Sachant qu'il y a obligation de déposer une autorisation de déboisement et de la transmettre à l'architecte des

bâtiments de France pour avis. » Donc la commune ne dispose d'aucun pouvoir en la matière.

CQFD : La commune ne prend même pas la peine de vérifier si les autorisations ont été délivrées par l'architecte des bâtiments de France à la société STB , mais elle a pourtant un devoir de vigilance en la matière ! Affirmer ne disposer d'aucun pouvoir en la matière, c'est FAUX et c'est véritablement botter en touche,

Commerces

Réponses apportées par Mme le Maire en remplacement de Mr FAUQUEMBERGUE

1. Quelle est votre position lorsqu'il y a certains commerces en vente ?

Il n'y a pas de position générale il s'agit d'une étude au cas par cas.

CQFD : Etude au cas par cas qui questionne selon les cas...,

2. Nous apprenons avec tristesse la fermeture prochaine de Proxi, avez-vous été interpellée sur cette problématique et sur les difficultés rencontrées par ce commerce ?

Concernant Proxi il est prévu d'évoquer la question en questions diverses.

Lundi j'ai contacté Mr MATHON de Proxi, il m'a fait part qu'il fermait et qu'il cherchait un repreneur.

CQFD : C'est faux ! Mr MATHON n'a pas été contacté et ne cherche pas de repreneur !

3. De nouveau, nous nous posons la question de l'existence d'une réelle politique en matière de commerces dans notre ville. Il n'est pas entendable de se retrancher sur l'aspect « ville dortoir » pour refuser de défendre une vraie politique en la matière. C'est à la Mairie d'impulser une dynamique en la matière. Que faites-vous pour aider nos commerçants ?

Je ne peux considérer vos propos et l'interprétation que vous faites est une problématique vaste et complexe comme dans beaucoup de communes de notre strate. A ce jour, la CAHC mène différentes réflexions sur le sujet.

Il est certain que notre politique est de développer et d'accompagner les commerces dans notre commune.

CQFD : Et donc ? quelle est concrètement cette politique de développement et d'accompagnement de nos commerçants ? la réalité est qu'il n'y a aucune politique effective de mise en place pour dynamiser le commerce.

Travaux

Réponses apportées par Mr LIEVAL, Mr SENYSZEN et MR HAGE

1. Avec les travaux de construction de nouveaux logements, la rue Mirabeau s'en retrouve fortement dégradée (trous qui se forment, boue constante, présence de gros cailloux ...) Bien qu'ayant pris contact avec la mairie, les riverains ont eu comme réponse que c'est aux ouvriers de nettoyer puisque c'est eux qui détériorent la route. Est-ce donc du rôle des riverains d'aller voir les ouvriers ou le vôtre ?

Alors écoutez, Madame le Maire et moi-même, on est fort étonné de la réponse qui a été faite aux riverains. Personnellement je ne me vois pas faire une réponse comme celle-là.

Concernant la présence de boue, il est évident que c'est vrai mais des courriers ont été envoyés à toutes les entreprises pour réparer leur erreur.

CQFD : les riverains inventent ils les réponses de la mairie ?

2. Beaucoup d'entretiens au stade sont à faire et vous ont été remontés (plaque d'égout, fuite d'eau, thermostat à régler, banc cassé, grillage détérioré) et pourtant rien est fait – pouvez-vous nous dire pourquoi ?

Pour le stade contrairement à vos propos, les travaux ont été réalisés, d'autres sont en cours. Une visite sur place à eu lieu le lundi 21 février en présence de Madame le Maire, de Mr LIEVAL et moi-même. Donc les choses sont en cours

CQFD : Depuis le 21 Février malheureusement peu d'avancé à ce jour Mais ce n'est pas grave laissons se détériorer les choses, nous avons tellement de budget pour les réparations ou pour du gaspillage ...

3. Où en sont les dossiers de régularisation des terrains des rues Jaurès et Lamendin ?

Sachez que ce dossier est toujours en cours

CQFD : les réponses toutes faites « toujours en cours »

Solidarité

Réponses apportées par Mme BENGRIBA

1. Lors de votre précédent mandat, il était question de restaurer l'appartement au-dessus du CCAS pour en faire un logement d'urgence : Qu'en est-il ?

Il s'agit d'un projet avec la société SOLEA qui a rencontré des soucis financiers – le projet est maintenu et le chiffrage par notre partenaire est en cours

CQFD : Ca remonte à la précédente mandature et on en est toujours au même point...

2. Où en sont les démarches pour l'épicerie solidaire ?

Concernant l'épicerie solidaire comme évoqué lors du dernier conseil municipal du 21 janvier le dossier suit son cours, il s'agit d'un projet de long terme avec un dossier pour lequel nous restons en attente de la décision du juge pour l'obtention du bâtiment.

CQFD : Donc on se lance dans des dépenses importantes (procédure judiciaire, achat d'un bâtiment avec d'importants travaux...) sans réflexion précise sur le projet de long terme, ça mène quand ?

3. N'y a-t-il pas une erreur dans l'agenda de cette année concernant l'année de naissance de recensement des séniors pour le colis des aînés. Au lieu de 1950 ne serait-ce pas plutôt 1952 ?

Je vous confirme qu'il faut en effet être né en 1952 soit avoir 70 ans pour en bénéficier.

Finances

1. Pouvez-vous nous chiffrer les dépenses déjà occasionnées pour la préemption du Django (frais de justice compris), un projet « encore en gestation » qualifié par la Voix du Nord

Vous me demandez le montant des frais engagés pour la procédure de préemption du Django, ce dernier s'élève à ce jour à 6 772 € 16

CQFD : Pour un projet indéterminé, qualifié précédemment de long terme, sans savoir si cela va aboutir et on nous parle de faire des économies

Divers

1. Vous nous aviez annoncé que le choix des nouveaux horaires de la mairie et la régularisation des horaires des agents devaient se faire en accord avec eux et les syndicats. Sauf que d'après nos informations, ce n'est pas forcément le cas. Tous les agents ont-ils été concertés ? Pouvez-vous nous en dire davantage ?

En effet les horaires d'ouverture de la mairie sont désormais de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Ils ont été mis en place depuis le 17 janvier afin de répondre au mieux aux attentes des administrés. Il n'y a pas eu de difficultés particulières.

2. Avez-vous reçu une réponse concernant le don de chalets de Lille dont vous nous aviez parlé au Conseil Municipal de Décembre ?

Effectivement lors du dernier conseil municipal de décembre que nous nous sommes rapprochés d'une association sur Lille par rapport à des dons de Chalets. Donc effectivement je ne cesse de les contacter mais je n'ai toujours pas de réponses. Donc je pense qu'ils doivent se lasser de ma voix sur leur répondeur ou j'ai saturé leur

téléphone. Mais ne vous inquiétez pas dès le retour de l'association je ne manquerai de vous en dire plus en commission.

CQFD : Donc ce n'est pas gagné

3. Qu'en est-il de la permanence de Mme Sabine VAN HEGHE, sénatrice ?

Conformément à la décision de mise à disposition du local, Mme VAN HEGHE peut recevoir en permanence dans les locaux de la PMI les 3^{èmes} lundis de chaque mois sur rendez-vous.

4. Quand est-il prévu de retirer les illuminations de Noël dans les rues permettant ainsi de rebrancher le radar de la rue Basly ?

Il n'est pas prévu un retrait intégral des illuminations afin de gagner du temps et de réduire le coût de location d'une nacelle. Cela se pratique dans d'autres communes et représente une économie.

CQFD : Du coup le radar ne sera pas rebranché ?

5. Lors du CM du 9 décembre 2021, contrairement à d'autres associations, aucune décision de convention d'occupation à titre gratuit de la salle Dutilleul n'a été prise pour l'association Quartier libre, celle-ci disposant toutefois de la salle tous les mardis ? Est-ce un oubli ?

Donc effectivement il y a bien une convention pour toutes les associations, elles sont logées à la même enseigne donc s'il y a un oubli ce sera rectifié.

Notre ressenti global sur les réponses à nos/vos questions : On se fiche de nous et de vous par la même occasion ! toujours les mêmes excuses : « c'est la COVID », « c'est pas de notre faute », « faut appeler la Police », « je ne suis pas au courant » ...

Mme le Maire, ses adjoints et conseillers délégués sont indemnisés pour faire bouger les choses... au bout de 2 ans, les excuses ne suffisent plus...

Et qu'on arrête de nous prendre pour des « râleurs », on est là pour œuvrer pour le bien de notre commune et dire la vérité même si elle n'est pas facile à entendre. Nous ne sommes jamais associés à la réflexion, nous sommes TOUJOURS mis sur le fait accompli... donc il faut arrêter de nous prendre pour des c.... !